

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 7 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans certains services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *DEVL0822601A*

Le ministre d'état, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement,
Arrête :

Article 1^{er}

Le présent arrêté a pour objet de modifier, dans l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001, la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire de la direction générale des routes comme suit :

- A compter du 1^{er} septembre 2007, suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de chargé d'études Alsace, Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, sous-direction de investissements routiers – DGR/IR-OP1 ;
- A compter du 1^{er} septembre 2007, création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de chargé de la gestion des moyens de fonctionnement des services, sous-direction du budget et des services – DGR/BS-QF ;
- A compter du 1^{er} janvier 2008, suppression en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de gestionnaire des personnels non titulaires et gestion des moyens généraux au secrétariat général – DGR/SG-PM ;
- A compter du 1^{er} janvier 2008, création en catégorie B, de 15 points et de l'emploi de chef de projet débat public à la sous-direction de la politique routière et du développement – DGR/RPD-PI ;
- A compter du 5 février 2008, suppression en catégorie A, de 20 points et de l'emploi de chargé de projet congrès mondial 2007 à la mission des affaires internationales – DGR/AI ;
- A compter du 5 février 2008, création en catégorie A, de 20 points et de l'emploi de gestionnaire de contrats au service de la gestion autoroutière déléguée – DGR/GD-CA ;
- A compter du 5 mai 2008, suppression en catégorie A, de 29 points et de l'emploi de chargé du cabinet et des relations avec la presse à la direction générale des routes ;
- A compter du 5 mai 2008, création en catégorie A, de 20 points et de l'emploi de chargé d'études effectifs à la sous-direction du budget et des services – DGR/BS-RH ;
- A compter 5 mai 2008, attribution pour l'emploi en catégorie A, de 34 points au lieu de 30 à l'emploi de chef du bureau du suivi des contrats et de l'aménagement du réseau au service de la gestion autoroutière déléguée – DGR/GD-CA ;
- A compter 5 mai 2008, attribution pour l'emploi en catégorie A, de 35 points au lieu de 30 à l'emploi de chef du bureau du personnel et des moyens généraux au secrétariat général – DGR/SG-PM.

Article 2

La liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la direction générale des routes, figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001, est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Article 3

Le directeur général du personnel et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'énergie, de l'équipement, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 7 juillet 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice
générale

du personnel et de l'administration :
*La chef de la mission des études
et des rémunérations,*
A. Boissonnet

Annexe à l'arrêté du 7 juillet 2008 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire des 6^e et 7^e tranches de l'enveloppe Durafour à la direction générale des routes

CATÉGORIE	NOMBRE emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE OU SOUS-DIRECTION	
A	1	35	Chargé du pôle des commissions intergouvernementales et d'appui juridique	Service de la gestion autoroutière déléguée	R/GD-CJ
A	1	30	Chef du bureau de l'information, de la communication et de la documentation	Secrétariat général	R/SG-IC
A	1	35	Chef du bureau du personnel et des moyens généraux	Secrétariat général	R/SG-PM
A	1	34	Chef du bureau du suivi des contrats et de l'aménagement du réseau	Service de la gestion autoroutière déléguée	R/GD-CA
A	1	30	Chef du bureau du budget	SD du budget et des services	R/BS-B
A	1	30	Adjoint au chef du bureau des affaires juridiques	SD de la gestion du réseau	R/GR-J
A	1	25	Adjoint au chef du bureau de l'environnement	SD de la politique routière et du développement	R/PD-EN
A	1	25	Adjoint au chef du bureau des projets	SD de la politique routière et du développement	R/PD-PR
A	1	20	Chargé d'études gestionnaire de contrat SANEF et SAPN et ALIS	Service de la gestion autoroutière déléguée	R/GD-CA
A	1	20	Chargé d'études gestionnaire de contrat des sociétés SAPRR et AREA	Service de la gestion autoroutière déléguée	R/GD-CA
A	1	20	Chargé d'études au bureau de la dévolution des contrats et du financement	Service de la gestion autoroutière déléguée	R/GD-DF
A	1	20	Gestionnaire de contrats	Service de la gestion autoroutière déléguée	R/GD-CA
A	1	20	Chargé d'études au bureau de la programmation	SD des investissements routiers	R/IR-P
A	1	20	Chargé d'études au bureau des affaires juridiques	SD de la gestion du réseau	R/GR-J
A	1	20	Chargé de mission affaires juridiques	SD de la gestion du réseau	R/GR-J
			Chargé d'études au bureau	SD de la gestion	

A	1	20	des affaires juridiques	du réseau	R/GR-J
A	1	30	Chef du bureau des ressources humaines	SD du budget et des services	R/BS-RH
A	1	20	Chargé du pôle programmation et dialogue de gestion	SD de la gestion du réseau	R/GR-P
A	1	20	Chargé d'études effectifs	SD du budget et des services	R/BS-RH
Sous-total A	19	474			
B	1	15	Rédacteur au courrier parlementaire	Secrétariat général	R/SG-PM
B	1	15	Chef de projet débat public	SD de la politique routière et du développement	R/PRD-PI
B	1	15	Chargé de la dotation globalisée et innovations routières	SD de la gestion du réseau	R/GR-P
B	1	15	Chargé de la gestion des moyens de fonctionnement des services	SD du budget et des services	R/BS-QF
B	1	15	Gestionnaire du personnel	Secrétariat général	R/SG-PM
Sous-total B	5	75			
C	1	10	Secrétaire du directeur	Direction	R
Sous-total C	1	10			
Total A, B, C	25	559			